Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le
ID : 021-212105852-20230609-2023_20-DE

Commune de SAULON-LA-CHAPELLE
Département de COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-20

L'an 2023, le 9 Juin à 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

PRESENTS : PASCAL BORTOT – NATHALIE PEDRON – ERIC MONCHAUX – CHANTAL MARET – MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE – CHLOE SORBIER – SARAH GADY – PIERRE LUCOT

ABSENTS EXCUSES : SANDRA TERRIER (PROCURATION A NATHALIE PEDRON)
ALAIN BŒUF (PROCURATION A MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE)
FRANCK COUPECHOUX (PROCURATION A PASCAL BORTOT)
DOMINIQUE BLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : CHANTAL MARET

Date de convocation : 03/06/2023

Conseillers en exercice : 12 Présents : 8 Votants : 11

Objet : ARRET RESTAURATION DE LA MORPHOLOGIE SUR LE MILLERAIE A SAULON LA CHAPELLE

Vu la délibération du SBV du 17 décembre 2020 sur le lancement d'une étude visant à mettre à ciel ouvert le Milleraie sur une distance approximative de 200 m au droit des parcelles cadastrées AE 214 et AE 306 appartenant à la commune de Saulon-la-Chapelle et sur sollicitation de celle-ci.

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022-50 du 15 décembre 2022 approuvant la restauration de la morphologie du Milleraie à Saulon-la-Chapelle.

Compte-tenu du faible investissement dans la démarche et les inquiétudes de la population quant à l'augmentation du risque d'inondation, le président du SBV propose de stopper le projet.

Le Maire, Pascal BORTOT

MAIRIE DE SAULON-L. * 21910